



## ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

LP de l'Acheuléen  
21bis rue du 31 août 1944 80090 Amiens / Tel : 0322504300



Personne à contacter :  
M. Pouillaude  
D.D.F

### **ACCEPTATION DE PFMP** (Attention, ceci n'est pas une convention)

#### CADRE RESERVE A L'ENTREPRISE

##### Champs à remplir obligatoirement

Nom ou raison sociale de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_  
(Nom et fonction)

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

Nom et fonction du tuteur du stage : \_\_\_\_\_

Téléphone portable du tuteur : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

Vous voudrez bien préciser dans la grille ci-dessous, les horaires de travail sur une base de 35h.\*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

*\*Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine.*

***Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs.** La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :*

*- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;*

*- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.*

*Ces dispositions ne souffrent aucune dérogation.*

Cette acceptation de PFMP permettra d'établir la convention de stage. Celle-ci devra être impérativement signée par les 4 parties (chef d'entreprise ou son représentant, chef d'établissement, professeur principal et élève) avant le début de la PFMP.

***Merci de bien vouloir cocher au verso les activités réalisables au sein de votre structure.***

**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)  
DEMANDE DE STAGE**

**PERIODE DE STAGE :**

**L'ENTREPRISE :**

**NOM :**

**SIGNATURE :**

**CACHET :**

**DECIDE D'ACCEPTER EN PFMP**

**OUI**

**NON**

**L'ELEVE :**

Nom :

Prénom :

Classe : **1<sup>ère</sup> ANNEE CAP TAILLEUR DE PIERRE**

**AFIN DE POUVOIR RÉALISER LES ACTIVITES SUIVANTES :**

ACTIVITES	Oui	Non	ACTIVITES	Oui	Non
Relever une cote, indiquer un parement, lit, nus et joints			Caler les différents éléments entre eux sur une palette, un conteneur, un pupitre		
Tailler une moulure droite, courbe, avec arrêt ou amorce simple ou composée			Tailler des moulures concaves ou convexes sur plan droit ou circulaire		
Rendre compte de ses activités			Polir manuellement ou mécaniquement		
Adapter un matériel à un matériau			Nettoyer tout ou partie d'ouvrage		
Choisir des outils adaptés (manuel, électroportatif, pneumatique, hydraulique...)			Choisir un matériel de manutention en sécurité et adapté à la charge		
Réaliser un raccord contigu aux matériaux mis en œuvre			Organiser ses tâches, son poste de travail et gérer sa zone		
Réaliser un étaielement			Recueillir les informations techniques		
Affûter ses outils			Réaliser un jointoielement et un rejointoielement		
Agraffer et assembler des éléments minces			Appareiller les veinages et coloris		
Epanneler une moulure			Assembler, poser et ravalier tout ou partie d'ouvrage		
Identifier, trier, stocker et évacuer ses déchets et assurer la propreté de sa zone de travail			Contrôler l'état de surface, la qualité dimensionnelle et géométrique de l'ouvrage réalisé		
Tailler un parement, un retour et un fond d'angle			Respecter les règles de sécurité		

ACCEPTATION DU PROFESSEUR :  OUI  NON

NOM ET SIGNATURE DU PROFESSEUR :